

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PREFET DE POLICE PREND UN ARRETE D'INTERDICTION D'UNE MANIFESTATION LE SAMEDI 12 DECEMBRE 2020

Paris, le 09 décembre 2020

Les services de la préfecture de Police ont été destinataires d'une déclaration de manifestation de représentants du mouvement dit des « gilets jaunes » pour le samedi 12 décembre 2020 avec, comme lieu de rassemblement et de départ la place du Palais-Royal, le cortège final devant se disperser place Javel André Citroën.

Cependant, les organisateurs n'ont pas, dans leur déclaration, apporté les garanties sur le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

D'autre part, il existe des risques sérieux de troubles à l'ordre public, des éléments radicaux à haute potentialité violente étant susceptibles, comme le samedi 5 décembre dernier, de se greffer au cortège dans le but de s'en prendre aux forces de l'ordre et de commettre des dégradations.

Enfin le parcours comprend de nombreux commerces, déjà fortement éprouvés par la pandémie et qui espèrent optimiser leur chiffre d'affaires en cette période avant les fêtes de Noël. Les troubles importants à l'ordre public attendus sur cette manifestation sont susceptibles de perturber très fortement l'affluence des clients attendue dans les commerces et de tendre fortement les rapports entre les manifestants et les commerçants. L'itinéraire choisi par les organisateurs rendrait par ailleurs difficile et dangereuse l'intervention des forces de l'ordre.

C'est la raison pour laquelle le préfet de Police a pris un arrêté interdisant cette manifestation.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet d'une verbalisation pour participation à une manifestation interdite de 135 euros.

Contact presse
Préfecture de Police

Tél : 01 53 71 28 73

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr